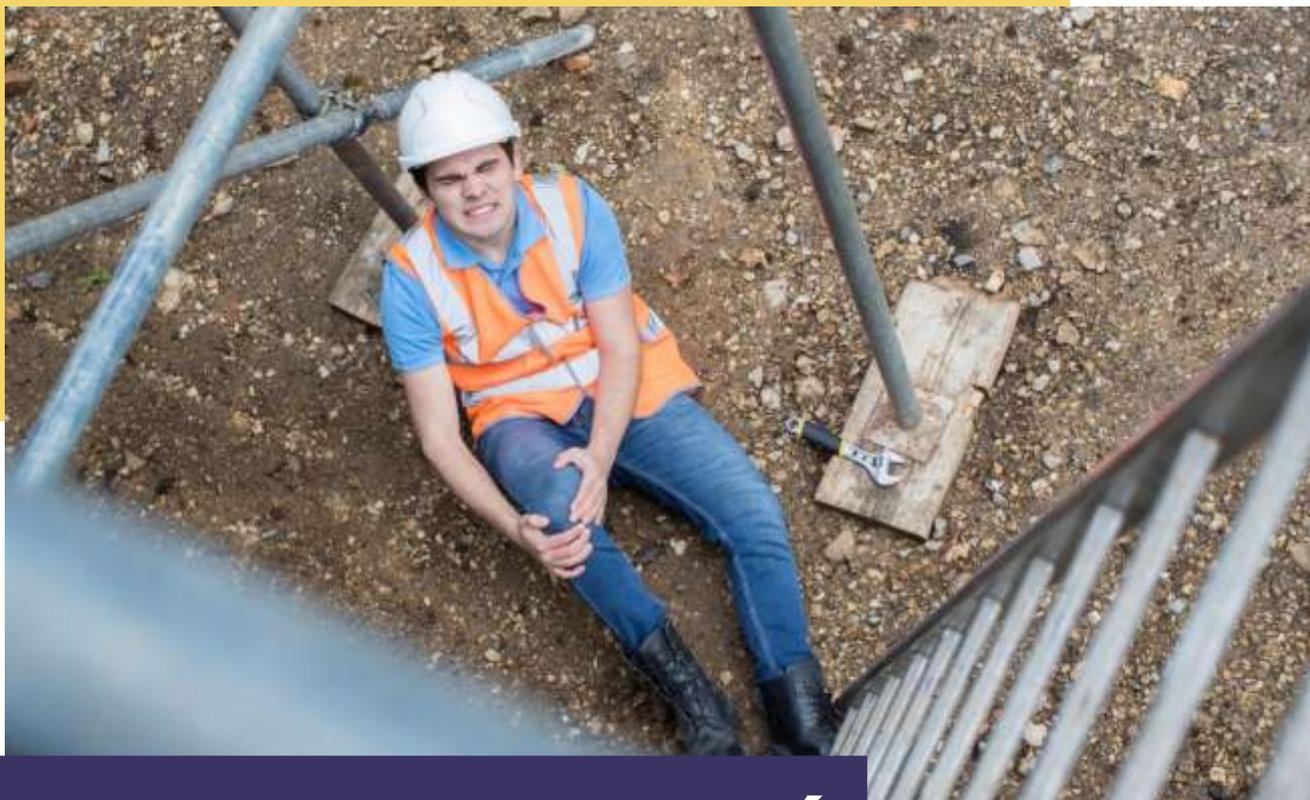




L' Association des Travailleuses et
Travailleurs Accidentés
de l' Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)



Rapport d'activité 2019-2020

Défendre ses droits... tout un travail !!

administration@attaat.org

coordonnateur@attaat.org

www.attaat.org

Téléphone:(819) 797-5004

Télécopie : (819) 797-5536

332, rue Perreault est, J9X 3C6, Rouyn-Noranda

1- MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ATTAAT

ATTAAT

Située à Rouyn-Noranda, l'Association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT) est une association à but non lucratif regroupant les travailleuses et travailleurs-victimes d'accidents et de maladies du travail.

MANDAT

L'ATTAAT croit aux principes de la défense des droits collectifs ainsi qu'à l'action communautaire. Son mandat est de soutenir et aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels tels que, diffusion d'information, accompagnement et références juridiques, médicaux et psychosociaux.

L'ATTAAT estime que les victimes d'accidents et de maladies du travail devraient pouvoir décider de leur condition de vie, sans atteinte à leurs droits. Nous croyons qu'une association régionale comme la nôtre peut atteindre ses objectifs en fournissant la formation et les ressources nécessaires.

FONDÉE

Fondée en 2001 par monsieur Yvan Arseneault, ainsi qu'un groupe de travailleurs accidentés, l'ATTAAT a toujours assuré la pérennité de ses services, malgré les obstacles que ses membres fondateurs ont dû surmonter au fil des années.

ACTIVITÉS

Par ses activités, l'ATTAAT favorise la mise en commun des analyses et préoccupations de ses membres. Ainsi, elle soutient et renforce le mouvement d'actions populaires de défense des droits des victimes d'accidents et de maladies professionnelles qui grâce à un message cohérent et à une mobilisation concertée avec d'autres regroupements d'action communautaire. Elle joue un rôle primordial dans la lutte pour la défense et l'amélioration des droits de l'ensemble des victimes de lésions professionnelles en Abitibi-Témiscamingue.

Des services de consultation et de suivi de dossiers sont offerts aux victimes d'accidents et de maladies professionnelles afin de les aider dans leurs démarches et procédures auprès des employeurs. Des cafés-rencontres et des formations sont organisés pour leur permettre de faire valoir leurs intérêts.

2- VIE DÉMOCRATIQUE

L'ATTAAT compte actuellement quarante-sept membres (47) répartis sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Bien que L'augmentation du SACAIS, nous a énormément aidé pour pouvoir relever les défis que nous espérons concrétiser, nous cherchons toujours un moyen pour unir les accidentés de travail qu'ils soient syndiqués ou non pour adhérer à notre organisme afin qu'ils supportent aux yeux de notre bailleur de fonds, nos démarches de défense collective des droits

Néanmoins, les accidentés de travail ne sont pas tenus à aucune obligation de cotiser à notre organisme, la plupart de ceux qui viennent pour des consultations préfèrent rester dans la confidentialité en faisant un don anonyme.

Cette année, nous avons répondu à 298 appels téléphoniques contrairement à 308 l'année passée pour des demandes d'informations, d'appui à la rédaction, de soutiens et d'interventions variées.

Le conseil d'administration qui est au nombre de sept personnes ont tenu 7 rencontres comprenant l'Assemblée générale annuelle. Ils ont pu compter sur la collaboration du directeur général et de la coordonnatrice en faisant progresser l'association dans ses activités de défense de droits malgré l'accident de travail soudain et imprévu du directeur général.

3- ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

3.1 Soutien et aide aux membres

L'ATTAAT offre des services confidentiels de relation d'aide à court terme, du soutien à la rédaction de lettres et de formulaires de contestation sur une base volontaire, afin d'aider les accidentés dans leurs démarches et procédures auprès de leurs employeurs ou de tout autres instances décisionnelles.

Nous faisons de notre mieux pour que bon nombre de victimes de lésions professionnelles qui développent parfois à long terme des lésions psychologiques de la part de leur employeur ou de la CNESST suite aux multiples contestations dans leurs dossiers, puissent se faire indemniser par les moyens que nous avons en notre possession.



Le nombre d'accidentés écœurés par le système de la CNESST ne cessent d'augmenter. Certains fonctionnaires de la CNESST contribuent à rendre le système de plus en plus lourd en harcelant les médecins et les obligeant à modifier les expertises et les rapports qui ne répondent pas à leurs balises sous peine de plainte contre eux aux collèges des médecins et pour éviter d'aller en discipline, ils s'engagent à leurs tours auprès du Collège à ne plus accepter de nouveaux cas de lésions professionnelles. Nous avons entre nos mains plusieurs rapports médicaux qui ont subi des modifications sans prévenir les parties concernées de ce changement. La lourdeur administrative et le non-respect médico-légale de la CNESST découragent les omnipraticiens à suivre ces patients, qui ont souvent besoin d'un suivi à long terme. Les conclusions de l'expert peuvent avoir des répercussions importantes sur le traitement du dossier ainsi que sur les conditions de vie et l'avenir du travailleur.

3.2 Informations

L'uttam a récemment mis en ligne un site d'information <https://questionsdedroits.uttam.quebec/> sur les droits des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades. Sous forme de foire aux questions le site Questions de droits couvre l'ensemble des dispositions de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui concernent les droits, les obligations et les recours des travailleuses et des travailleurs.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) a fait parvenir par courriel le mardi 19 novembre 2019, une lettre adressée à l'ensemble des organismes financés dans le programme Promotion des droits en lien avec les forts rehaussements reçus par de nombreux groupes cet automne. Ainsi, le critère d'analyse indiquant l'obligation d'avoir un actif net non affecté n'étant pas supérieur à 50% de ses dépenses totales du dernier exercice financier complété ne sera pas appliqué lors de cette année.

3.3 Site internet

Voici un des messages d'encouragement que nous avons reçu pour notre nouveau site internet que nous avons récemment mis en ligne le mois de février de cette année. « J'ai finalement pris le temps de relire les pages de votre site Web <https://attaat.org>. C'est un très beau site, très bien construit, tout est clair et fonctionne bien ». (Louise Villeneuve, experte dans la création des sites web). Un travail continu est fait afin de mettre à jour et d'améliorer le site Internet de l'ATTAAT. Cet outil de communication incontournable nous sert à informer nos membres et la population sur les luttes en cours et sur les enjeux de l'heure.

3.4 Projet de formation

L'obtention d'un certificat d'études en Santé et sécurité au Travail m'a permis de monter un projet de formation sur le Harcèlement psychologique et sexuel au travail : définition du harcèlement en vertu de la LNT, exemples de manifestations de harcèlement, obligations de l'employeur, recours, réparations prévues par ce recours, etc. Nous l'avons mis sur www.attaat.org pour outiller les visiteurs de notre site, qu'ils soient des intervenants de première ligne, des regroupements ou des institutions éducatives afin de leur permettre de mieux orienter leurs clientèles au sujet des problèmes au travail, leurs droits, les recours à leur disposition et les ressources existantes.

3.5 Journal « Le Lésionnaire »

Le journal « Le lésionnaire » a connu aussi un changement radical. Nous avons modifié non seulement le gabarit mais aussi la mise en page du journal qui est



devenu plus moderne et pratique à consulter en ligne sur notre site internet. Cette année, nous avons publié deux journaux d'informations le mois de février et le mois de mars juste après que notre site soit mis en ligne par la compagnie « Lebleu » (50 copies ont été distribués à tous nos membres) pour leur permettre de connaître les principales activités à venir, nos revendications et nos batailles.

3.6 Organisations de cafés-rencontres

Nous avons prévu faire des cafés-rencontres dans les 5 MRC de la région mais l'accident du directeur général de l'association (Chute dans les escaliers de son lieu de travail) survenu le 28 octobre dernier nous a poussé à les reporter au mois de janvier ou février le temps qu'il aille mieux sauf que la pandémie du Coronavirus nous a mis les battons sur les roues et nous n'avons pas pu les faire. Ils seront reportés à l'année prochaine.

3.7 Rencontre

Peut-être avez-vous vu au cours des dernières semaines l'intervention de la FTQ demandant au Ministre Boulet une réforme de la LATMP.

En réponse, le 4 octobre dernier, le Conseil du patronat répondait dans la Presse canadienne que la réforme était nécessaire car la loi actuelle est trop généreuse pour les travailleurs.... ([La Tribune](#)) Le gouvernement s'était engagé à répondre à l'un comme à l'autre d'ici le mois de décembre 2019.

Le CTTAE nous a proposé la formation d'un comité conjoint ATA- ATTAAT- ATTAJ- ATTAM- CATTARA et CTTAE avec démarches auprès de nos députés respectifs et le Ministre Boulet afin que des représentants de notre comité conjoint puisse siéger activement au comité de rédaction de la nouvelle loi.

Suite à l'annonce du budget pour le 10 mars, une rencontre a été prévue le 17 mars à l'Assemblée Nationale du Québec, M. Roy (PQ) allait être présent comme nous d'ailleurs pour assister à cette rencontre de travail avec point de presse dans le but de démontrer la réalité que vivent les travailleurs accidentés (lourdeur médicale, longueur des délais, lourdeur administrative, etc...). Nous avons acheté deux billets d'avion Trois jours avant le jour J et la veille du jour J on nous annonce la fermeture des vols d'Air Canada et le report de cet événement que nous avons tant attendu suite aux Coronavirus☹️. Nous comptons y retourner avec nos billets d'avion déjà acheté, une fois que l'Assemblée Nationale rouvre ses portes et réorganise à nouveau cet événement.

3.8 Formation

La coordonnatrice de l'ATTAAT a eu le privilège d'avoir une formation sur Facebook, que nous avons rafraîchi avec le comité responsable de la formation chez Lebleu. Voici ici-bas la couverture de notre nouvelle page Facebook pour nous



retrouver facilement. La Page Facebook est un moyen privilégié par l'ATTAAT pour partager avec vous du contenu pertinent et interagir sur l'ensemble de nos préoccupations, les luttes et les enjeux reliés aux dossiers sociaux de l'heure. Ainsi, des articles et des événements ont été partagés sur notre page l'ATTAAT et nous avons atteint cette année plus de 300 « J'aime ».

Une autre formation portant sur notre nouveau site internet a également eu lieu.

4- MOBILISATION SOCIALE

4.1 Recherche

Nous avons participé à un projet de recherche pour améliorer les connaissances sur les coûts qui peuvent limiter l'accès à la justice en espérant que cela pourra mener à des propositions concrètes permettant d'améliorer cet accès au système de justice.

Réunion Zoom planifiée par
vidéo-conférence

avec Maxime Visotzky-
Charlebois de l'UQAM
(avocate)

projet de recherche sur la
mesure des coûts humains
et financiers de la justice.

Trois accidentés ont participé à l'étude de Maxime Visotzky-Charlebois de l'UQAM qui est venue ici en région les rencontrer dans le petit bureau de l'ATTAAT.

« Je ne comprends pas pourquoi on est obligé de se battre de même » : quel accès à la justice pour les personnes accidentées et malades du travail ?

4.2 Manifestation

L'ATTAAT cherche toujours à participer aux actions de mobilisation en lien avec sa mission et ses valeurs pour soutenir les différentes luttes sociales pour un monde meilleur et juste.

Nous avons participé à la semaine nationale de l'action communautaire autonome, coordonnée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), qui s'est déroulé du 21 au 25 octobre pour valoriser le travail des 4 000 organismes communautaires composant son réseau et de rendre hommage aux 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux 425 000 bénévoles qui s'activent quotidiennement en son sein. À l'occasion de cette Semaine, l'ATTAAT, à souligner sa fierté d'appartenir à un mouvement qui contribue à bâtir le filet social québécois. Le 27 avril, nous avons participé malgré la tempête de neige à une grande mobilisation face à la justice sociale.

Le 27 septembre, grande manifestation pour le climat et plus de 1500 personnes y étaient présentes.

Le 3 février, nous étions en compagnie de plusieurs groupes communautaires pour une conférence de presse afin de relancer la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*. Nous poursuivons donc notre engagement au sein du comité de mobilisation élargi de cette campagne.

4.3 Appui

- Après des années de revendications financières et de forte mobilisation, nous pouvons enfin nous féliciter de l'appui important reçu du ministère du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale (MTESS) avec un rehaussement de notre financement de base de 50 192\$, une étape importante qui vient pallier à un sous financement chronique afin qu'on puisse répondre adéquatement aux besoins des accidentés de travail et nous permettre de remplir pleinement nos missions.
- Appui de la pétition faite par le RÉPAT (regroupement d'éducation populaire de l'A-T) le 22 octobre 2019 qui accueille avec une certaine méfiance l'élection d'un gouvernement minoritaire du Parti Libéral du Canada quant au sort réservé aux plus vulnérables. L'ATTAAT demeurera particulièrement vigilante face aux politiques mise sur pied en lien avec la cause des accidentés de travail et que si nécessaire, les appels à la mobilisation se feront entendre.
- Appui apporté aux accidentés de travail qui viennent nous voir pour des contestations en leur montrant le cheminement à prendre et les étapes à suivre.

5- ACTION POLITIQUE NON PARTISANE

5.1 Campagne de revendication

Le 4 avril 2019 Nous avons participé à une enquête lancée par la fondation de L'ATTACA (L'alliance des travailleuses et des travailleurs de l'action communautaire) afin qu'on puisse revendiquer de meilleures conditions de travail.

« Le salaire moyen des travailleuses et travailleurs est de 19.54\$ l'heure. Sans compter que pour plusieurs, ils n'ont pas droit à une assurance collective ou à un régime de retraite. C'est bien beau d'œuvrer pour faire reculer la pauvreté dans la société, mais il faut commencer par soi-même. François Legault a dit que son gouvernement favorise la création d'emplois de qualité au Québec alors, il doit commencer par rehausser les conditions de travail et les salaires dans le secteur communautaire », plaide Catherine Jetté porte-parole du comité de direction de l'ATTACA.

Le 19 juillet 2019 Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODC) et ses membres se réjouissent de l'annonce du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, concernant la répartition du rehaussement prévu en 2019-2020, dans le cadre de la mesure 19.2 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique. Cette répartition enfin dévoilée permettra à 252 organismes d'atteindre des montants minimaux en fonction de leur pallier territorial de façon à réduire les iniquités historiques du programme de financement à la mission des organismes de défense collective des droits.

Le 25 septembre 2019, Rouyn-Noranda Se tenir debout et donner une voix à ceux et celles qui n'en n'ont pas est le rôle de Me Marie-Claude Landry, présidente de la Commission des Droits de la personne du Canada (CCDP). La CCDP est un organisme indépendant qui protège le principe fondamental de l'égalité des chances et soutient la vision d'une société inclusive sans discrimination. Connaître et raconter l'histoire au-delà de l'image projetée des personnes est le défi de cette femme exceptionnelle, engagée et déterminée. Me Landry a été l'invitée de Rouyn-Noranda, lors d'un après-midi pour rencontrer les groupes communautaires afin de nous écouter et bien comprendre les besoins des personnes vulnérables que nous rencontrons dans notre organisme et faire la promotion des droits et libertés de chacun...

5.3 Référence à des avocat(e)s

Les avocates Desroches Mongeon de Montréal chargent des frais à partir de cette année pour une première consultation qui consiste à vérifier la solidité des dossiers reçus par les travailleurs accidentés avant de s'engager avec eux, la chose qu'il ne faisait pas avant.

Nous collaborons avec une autre firme d'avocat « SLOGAR JURICONSEILS » qui peuvent aider les travailleuses et travailleurs accidentés sans frais initiaux ni obligation. Nous proposons aussi parfois Maître Brian Beauchamp et Imane Kalmal pour l'aide juridique.

5.4 Rencontre avec députés et autres

Nous avons demandé à rencontrer la députée Émilise Lessard Therrien pour discuter avec elle des enjeux qui touchent les accidentés de travail à savoir **« apporter son aide pour corriger la pénalité subie par les victimes d'accident du travail qui touchent de l'IRR pendant plusieurs années et qui au moment de demander la RRQ (régie des rentes du Québec) se retrouvent pénalisés avec une rente moins importante, car ils n'ont pas contribué au régime »**.

Nous étions sur le point de rencontrer le député Sylvain Roy à Québec à l'assemblée Nationale pour apporter les différentes lacunes que comportent le régime actuel d'indemnisation s'il y'a dépôt d'un projet de loi visant la modernisation du régime de santé et sécurité au travail, mais tout a été annulé à la dernière minute à cause du COVI-19. M. Roy nous assure qu'aucun projet de loi ne sera déposé avant la fin du déconfinement. Nous garderons l'œil ouvert pour la réforme de la LATMP.

6- ACTIVITÉS DE REPRÉSENTAION

5.1 Rencontre de la pionnière

L'association est membre du comité de gestion de la Pionnière. Ce comité se rassemble environ une fois par mois pour discuter du budget, des différents travaux qui ont été faits ou qui sont à faire pour l'entretien de la bâtisse. Des tâches peuvent être distribuées aux différents locataires.

5.2 Conseil d'administration des RPAR

Le directeur général est membre actif du conseil d'administration du Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda.

5.3 Conseil d'administration de L'Alliance

Le directeur général fait partie du conseil d'administration de l'Alliance des organismes communautaires de la MRC de Rouyn-Noranda, quelques rencontres ont eu lieu au cours de l'année.

5.4 Diverses assemblées générales annuelles

L'Association a été présente à l'AGA du Répat, du Regroupement des proches aidants de Rouyn-Noranda et l'AGA de l'Alliance.

5.6 Représentations

L'ATTAAT, à titre d'association régionale, a été présente toute l'année à grandeur du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue pour assumer ses responsabilités en défendant les intérêts des travailleurs et travailleuses accidentés. Nous avons remarqué que les différents bureaux régionaux de la CNESST ne traitent pas les dossiers de la même façon d'une région à l'autre et la majorité des victimes de lésions professionnelles voulaient que l'on entame à nouveau la réclamation en vue de la réintroduction des rentes viagères au profit des travailleurs accidentés.

Notre priorité d'action pour la prochaine année sera de travailler activement ce point-ci de la rente viagère, de dresser une liste de telles pratiques incohérentes d'une région à l'autre et de participer aux débats qui s'engageront dans le cadre de la réforme du régime pour une meilleure indemnisation des lésions professionnelles et de leurs conséquences qui affectent des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs.

7- RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Suite à l'annonce ministérielle du 19 juillet dernier, L'ATTAAT avait reçu une lettre signée par le ministre Boulet indiquant le montant du rehaussement de notre subvention récurrente à la mission à partir de 2019-2020 qui est de 50 192\$.

Si Aujourd'hui nous pouvons nous féliciter pour ce rehaussement, c'est grâce à la forte mobilisation et à la grande solidarité des membres au sein du regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD), ainsi qu'au sein de l'équipe ATTAAT reconnaissant par le fait même le travail exceptionnel des personnes qui œuvrent au sein de ces organismes dans des conditions trop souvent précaire dû à la non-indexation des subventions.

Le montant que nous avons reçu permettra non seulement de réduire les iniquités historiques mais aussi de pouvoir continuer de venir en aide aux victimes d'accidents ou de maladies professionnelles en leur donnant les ressources nécessaires dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits : information téléphonique, référence aux différents organismes, interventions individuelles et directes avec l'accidenté(e), entrevue, soutien psychologique, relation d'aide, d'écoute active et d'accompagnement tout au long de leurs démarches.

Avant le 13 septembre 2019, nous allons devoir compléter le formulaire du SACAIS pour la demande annuelle de financement en ligne. Nous prendrons le temps de monter un plan de rehaussement cohérent et réfléchi pour une meilleure gestion des surplus accumulés au 31 mars 2020. Nos prévisions budgétaires de cette année 2019-2020 sont en relation avec le nouveau budget, adoptées par l'ATTAAT après l'annonce du ministre.

Les membres de l'ATTAAT considèrent que l'aide que nous leur apportons est nécessaire, que l'existence de l'association est une réelle force pour faire avancer et respecter les droits des travailleuses et travailleurs accidentés. Ses services d'écoute, de soutien, d'accompagnement, de référence et d'entraide contribuent de façon exceptionnelle à diminuer et prévenir les situations d'inégalité, de discrimination, de détresse et d'exclusion toujours présentes dans notre société.

8- CONCLUSION

L'Assemblée générale annuelle est donc un exercice fondamental dans toute organisation démocratique et particulièrement, dans une organisation de défenses collective de droit pour faire valoir nos réalisations avec toute la reconnaissance que notre gouvernement nous accorde ; nous continuerons de venir en aide aux victimes de lésions professionnelles en leur donnant les ressources dont elles ont besoin pour qu'elles puissent défendre leurs droits... C'est aussi une occasion parmi d'autres de faire le point sur nos actions, nos positions sur la base de l'évaluation que l'on peut en faire en traçant les perspectives de notre action commune future.

Nous remercions d'ailleurs les organisations pour l'aide financière que nous recevons chaque année de leur part ainsi que les nombreux autres partenaires financiers qui ont foi en notre mission ainsi que la collaboration de tous les membres du conseil d'administration qui a été aussi essentielle au bon fonctionnement de l'association.

Les dépenses pour l'année 2019-2020 ont permis d'assurer le bon fonctionnement administratif de la permanence et toutes réalisations qui n'a pas abouti durant cette année à cause du Covid-19, nous allons la poursuivre pour la prochaine année.

9- LA PERMANENCE



Yvan Arseneault

Directeur général

Tél. (819) 797-5007

Télécopie (819) 797-5536

Cell : (819) 763-7270

administration@attaat.org



Nada Rais

Coordonnatrice

Tél. (819) 797-5007

Télécopie (819) 797-5536

Cell : (819) 290-3863

coordonnatrice@attaat.org

Informations sur l'organisme



332, rue Perreault Est, Bureau 211 Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 3C6

Tél. (819) 797-5004

Télec.: (819) 797-5536

Site web : www.attaat.org

ANNEXES DÉTAILLÉES

Membres du conseil d'administration 2019-2020

Denis Prince : président

Luc Gauthier : vice-président

Gilles Nadeau : trésorier

Bélisle Stéphane : secrétaire

Bertrand Sévigny : administrateur

Daniel Perrier : administrateur

Sylvie Hardy : administrateur

Employés

Yvan Arseneault : directeur général

Nada Rais : Coordonnatrice

Nombre de membres

L'ATTAAT compte cette année quarante-sept (47) membres.

Financement

Demande auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et à l'initiative sociale (SACAIS).

Demande aux comités religieuses canadienne (CRC)

Demande aux centrales syndicales (SPGQ, FTQ, CSN, CSQ, CSSSRN, SEUAT)

Demande auprès des députés et ministre M. Pierre Dufour, Mme SUZANNE Blais et Mme Émilise-Therrien Lessard députées d'Amos et de Rouyn-Noranda.

Adhésions 2019-2020

Membre du REPAT ; Membre du regroupement des aidants naturels de Rouyn-Noranda et l'AGA de l'Alliance ;

PLAN ET PRIORITÉS D' ACTIONS 2020-2021

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	-Support aux accidentés du travail.	-Soutien -Accompagnement -Formation	-Assurer un service continu	-Améliorer l'efficacité des démarches des accidentés du travail.
MOYENS	-Cafés-rencontres -Animation	-Écoute et soutien dans leurs démarches	-Ouverture à temps plein du bureau de l'association	-Dossiers collectifs -Rencontre ponctuelle avec la CNESST et autres
RESPONSABLES	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais	Yvan Arseneault Nada Rais
ÉCHÉANCIERS	De façon continue	De façon continue	De façon continue	De façon continue
INDICATEURS DE CHANGEMENTS	-Diminution des préjugés -briser l'isolement -Entraide entre pairs -Conscientisation -Sensibilisation	-Augmentation du bien-être Psychologique -Augmentation des connaissances techniques	-Augmentation du nombre de membre -Stabilisation du membership -Nombre d'heures d'ouverture	-Amélioration des services de la CNESST -Diminuer les pressions sur les accidentés du travail -Meilleure communication entre les deux organismes et autres.

OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Informer et prendre de l'information sur les accidentés du travail.	- Des conférences (ou cafés-rencontres) au niveau régional - Les thèmes seront : Les problèmes vécus par les accidentés de travail et autres (à déterminer)	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de membres - Augmentation de la visibilité de l'ATTAAT - Créer des liens avec d'autres organismes à travers la région
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Sensibilisation - Promotion - Information	- Rencontre des députés et autres associations.	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de tracts distribués
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Sensibiliser la population à la réalité des accidenté(es) - Promotion	- Journal Le Lésionnaire minimum 4 fois par année - AGA - Site Web - Médias - Dépliants	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Augmentation du nombre de lecteurs du journal. - Augmentation du nombre de membres - Augmentation de la visibilité de l'ATTAAT
OBJECTIFS	ACTIVITÉS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
- Réfléchir à des activités de financement	- Cartes des membres - Syndicats - C.R.C. - Députés - CSSS	Nada Rais Yvan Arseneault et membres du conseil d'administration	De façon continue	- Plus d'argent - plus d'aide aux accidentés - Visibilité - Plus de promotion

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

REVENUS

Subvention SACAIS	80 192\$
Adhésions des membres	1 300\$
Dons CRC (Conférence religieuse canadienne)	2 500\$
Dons députés et autres centrales syndicales	1 000\$
TOTAL DES REVENUS	84 995\$

DÉPENSES

Salaires et avantages sociaux	48 433\$
Fournitures et équipement de bureau	7 000\$
Honoraires Professionnels	5 500\$
Projet Colloque	5 400\$
Publicités, promotion et site internet	700\$
Activités (Mobilisation des Asso.)	2 700\$
Loyer et internet	3 588\$
Activités (Tournée régionale)	1 500\$
Téléphone et fax	1 700\$
Représentations et déplacements	2 000\$
Activités (Formations données)	500\$
Frais C.A et A.G.A	1 929\$
Réparations et entretien informatique	1 000\$
Formations suivies	950\$
Photocopieur	500\$
Frais d'hébergement	415\$
Courier et frais de poste	300\$
Assurances	290\$
Intérêt et frais bancaires	270\$
CNESST	260\$
Abonnement Affiliation	60\$
TOTAL DES DÉPENSES	84 995\$
